



*Union des Syndicats de l'Équipement*

**Groupe de travail « Pénibilité DIR et Services Navigation »  
le point après les réunions de juillet et août 2008**

Délégation CFDT : Jean-François Vachérias, Christian Fourcoual

Les 2 objectifs indissociables pour la CFDT :

- réduire la pénibilité,
- réparer les effets de la pénibilité.

Réduire la pénibilité

L'objectif est d'arriver à une cartographie des pénibilités au ministère (pénibilités physiques, horaires atypiques, produits toxiques, facteurs psychosociaux, durée d'exposition, cumul...).

Pour cela, une étude va être lancée à l'aide d'un consultant externe, le cahier des charges reste à finaliser.

Ensuite, les services avec l'aide des acteurs locaux devront trouver des solutions pour réduire les pénibilités.

Le groupe a pris connaissance d'un bilan sur l'état de santé et les contraintes professionnelles dans les CEI des niveaux 4 et 5 établi par un médecin de prévention, après 3 mois de mise en place de nouveaux horaires atypiques. Cette démarche va être généralisée dans les DIR et les SN (elle est obligatoire dès lors qu'un nouveau cycle de travail atypique est mis en place, comme le travail posté par exemple).

*Analyse CFDT : Pour l'instant rien de concret, les équipes CFDT locales doivent demander, via le CLHS, un bilan sur l'état de santé et les contraintes professionnelles des agents dès lors qu'un cycle atypique a été mis en place. Pour la CFDT, la question de la pénibilité concerne l'ensemble des personnels.*

Réparer les effets de la pénibilité

L'objectif est d'obtenir du ministère du budget, la bonification du service actif à hauteur de 20 % dans une limite de 5 ans sur la base de la pénibilité et de la dangerosité (qui est avérée) des missions des agents et CEE.

La démarche s'appuie également sur la notion d'équité au regard des fonctionnaires bénéficiaires actuels (personnels militaires, actifs de la police, surveillants de l'administration pénitentiaire, pompiers professionnels..) bonifiés à 20 % avec cumul maximum de 5 ans.

La DGPA n'a pas encore bouclé le texte de présentation au ministère du budget. Ce texte propose une nouvelle rédaction de l'article 12 du code des pensions.

En réponse aux représentants du personnel, la DGPA ne veut pas affaiblir le dossier AE/CEE qui a des « arguments et des chiffres chocs » en incluant d'autres catégories comme les OPA par exemple qui ne sont pas fonctionnaires.

Pour les contrôleurs, la DGPA estime qu'il n'y a pas assez d'arguments crédibles pour qu'ils bénéficient de la bonification.

*Analyse CFDT : Si la DGPA a monté un bon dossier pour la bonification du service actif des AE/CEE, le contexte politique actuel n'est pas très rassurant quant à l'accord du ministère du budget.*

**Prochaine réunion le 13 octobre**